

Psychothérapie

Bruggerstrasse 61a, 5400 Baden

Tel. +41 56 205 44 44, Fax +41 56 205 76 16

info@arbeitsmedizin.ch, www.arbeitsmedizin.ch

Informationen zur psychiatrisch - psychotherapeutischen Behandlung

- **Nous sommes une équipe,**
composée de psychiatres (médecins) et de psychologues, tous ayant une formation complémentaire reconnue en psychothérapie. Vous trouverez de plus amples informations sur nous, nos approches thérapeutiques et nos méthodes de travail sur le site de l'ifa :
<https://www.arbeitsmedizin.ch/praxis/psychotherapie/team/>
- **Nous sommes sous le devoir de confidentialité,**
et nous adhérons aux directives éthiques de la FMH et de la FSP.
(Fédération suisse des médecins / psychologues).
- **Nous travaillons ensemble**
En interne : dans l'équipe de psychothérapie en échangeant des informations professionnelles (ce que nous appelons "intervision"), et avec les médecins généralistes et pédiatres de l'ifa.
À l'externe : avec les médecins généralistes, les employeurs ou les institutions. Nous procédons ainsi seulement avec votre consentement explicite verbal ou écrit (décharge de confidentialité).
- **Nos prestations**
sont directement à la charge de l'assurance de base, généralement avec une franchise de 10%.
Cependant, si vous avez une franchise élevée dans votre assurance de base et que vous ne l'avez pas encore atteinte, vous devrez payer vos propres frais de traitement. Le temps facturé comprend le temps de préparation et le suivi. Les appels téléphoniques, les courriers électroniques et les réunions de inter/supervision sont facturés séparément en tant que "services en l'absence du patient".
- **Nous vous demandons**
d'annuler un rendez-vous que vous ne pouvez pas tenir au moins 24 heures à l'avance. Le cas contraire, nous serons dans l'obligation de le facturer.
- **Les rendez-vous**
Doivent être pris au centre de psychothérapie au 056 205 97 17 ou via le centre de médecine générale au 056 205 205 44. Si vous devez annuler un rendez-vous en fin de semaine pour le lundi suivant, le délai de 24h s'applique également, mais par email : therapie@arbeitsmedizin.ch
Si vous ne pouvez pas annuler un rendez-vous 24 heures à l'avance pour cause de maladie, veuillez en informer le secrétariat et, si nécessaire, votre thérapeute, pendant la période de consultation prévue initialement.

En cas de questions, nous sommes à votre disposition pour vous renseigner. Nous espérons que vous apprécierez notre contact et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans l'atteinte de vos objectifs.